DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Tél : 03.27.26.82.64

E-mail : mairieflineslezmortagne@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2021

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - GÉRARD L. - NOLLET D. - DELFOSSE M. - BOUKLA J. - BOURGHELLE J. - PERREUX C. - DELPLACE I. - KOVACS A. - SERVENT C. - ROBETTE O. - BOULANGER S. - VANDENABEELE P. - BAZOGE R. - MERLIN M.

Excusés : DELANNOY N. - DELFOSSE T. - MORTREUX C. (procuration à MERLIN M.)

Mme Odile ROBETTE a été élue secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

1) **A l'unanimité,** les Membres présents ont approuvé la proposition d'avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation du clos et couvert de l'Eglise St Martin établie avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut le 27 mars 2007 qui concerne le plan de financement définitif de l'opération s'élevant à la somme de 3 005 188.43 € TTC. L'avenant précise le montant de la participation financière définitif de la commune qui s'élève à la somme de 1 085 608.66 € qui sera remboursé sur une durée de 20 ans par annuité de 54 280.40 € à compter de l'année 2022.

2) Après avoir exposé le projet d'aménagement en cours de l'aménagement du site de l'ancienne Rubanerie et donné les explications sur les solutions retenues par la commission communale chargée du suivi de cette opération, le représentant de la SAEML NORDSEM a présenté le compte rendu annuel d'activité de l'exercice 2020 qui doit être examiné chaque année par le conseil municipal. **A l'unanimité** des membres présents, le conseil municipal a validé le compte rendu annuel d'activité de l'exercice 2020 de la SAEML NORDSEM, aménageur du site de l'ancienne rubanerie.

3) Après avoir exposé la demande présentée par NORDSEM concernant la demande de modification de la TAXE D'AMENAGEMENT sur la zone de l'opération du site de la « Rubanerie », **les membres du conseil municipal ont décidé** de modifier le montant du taux de la TAXE d'AMENAGEMENT de la part communale de 4% à **1%** à compter du 01/01/2022 sur la zone couverte par les parcelles 000C-1745 / 000C-1746 / 000C-1775 / 000C-1776 / 000C-1777 / 000C-2009 / 000C-2010 / 000C-2011 / 000C-2109 / 000C-2110 / 000C-2111 / 000C-2112 / 000C-2113 / 000C-2114.

   D'autre part il a été exposé que l'estimation de la valeur vénale réalisée par le service des Domaines concernant les terrains concernés par l'opération de l'aménagement du site de la Rubanerie a été fixée

à la valeur de 440 000 €. Cette somme étant différente de celle estimée lors de la signature du traité de concession d'aménagement avec la SAEML NORDSEM le 15 avril 2019, **il a été décidé** de reporter la décision de la cession des terrains afin de ne pas entacher d'irrégularité l'acte de cession à établir par le Notaire en charge du dossier.

4) **Il a été décidé à l'unanimité** des membres présents de valider le rapport de la commission locale des transferts de charges et d'approuver l'attribution de compensation révisée telle qu'elle figure dans la délibération du 20 septembre 2021 du conseil communautaire de la CAPH.

5) **A l'unanimité, il a été décidé d'accepter** les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN des communes :

- d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne) avec transfert de la compétence Assainissement Collectif.
- d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), la Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord) Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

6) **A 16 voix POUR et 1 abstention, il a été décidé** la création d'un poste d'animateur à temps non complet de 27 h à compter du 01/01/2022.

7) **Il a été décidé à l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer la convention de financement concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires afin de financer et d'obtenir des subventions pour équiper les nouvelles classes de tableaux numériques et de fournir des outils numériques (tablettes) pour certains élèves de la future nouvelle école.

<u>Questions diverses :</u>

Monsieur le Maire a communiqué aux élus présents les informations suivantes :

- Une déviation est prévue par les services du Département en raison de la programmation de travaux de pose d'une couche d'enrobé sur la RD 102 sur la portion de l'angle de la rue Fernig / rue du Fort à MORTAGNE du NORD à la Place Jean-Marie DECOBECQ sur la commune de Flines-lez-Mortagne.

Fin de séance à 22h00

Flines-lez-Mortagne, le 17 novembre 2021

MAIRIE de FLINES-LEZ-MORTAGNE (Nord)

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN